



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 230.

M. BRIESE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 230 — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités et la Charte de la ville de Winnipeg (protection contre les accusations de diffamation)/The Municipal Amendment and The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Defamation Protection)*.

Il s'élève un débat.

M. BRIESE, M. le *ministre* LEMIEUX, MM. FAURSCHOU, NEVAKSHONOFF et PEDERSEN ainsi que M. le *ministre* BJORNSON interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la considération d'autres options pour le tracé de BiPole III sera examinée le jeudi 20 mai 2010.

M. FAURSCHOU présente la proposition suivante :

Proposition n°9 : Accessibilité aux pratiques alternatives de santé

Attendu :

que les pratiques alternatives de santé, telles la médecine chinoise traditionnelle, l'homéopathie, la naturopathie, la médecine autochtone traditionnelle, la médecine par les plantes et l'acuponcture, permettent notamment d'améliorer la santé physique et mentale;

que ces pratiques peuvent permettre de prévenir, de contrôler et parfois de guérir les affections chroniques, entraînant possiblement des économies à long-terme pour le système de soins de santé;

que la médecine douce est pratiquée de façon régulière dans les systèmes de soins de santé les plus avancés du monde, y compris ceux de la France, de l'Italie et de la Suisse;

que de nombreuses thérapies non conventionnelles sont offertes par des professions de la santé réglementées dans d'autres territoires et que l'expertise de tels praticiens y est reconnue;

que de nombreux Manitobains ne peuvent se permettre les thérapies non conventionnelles parce qu'elles ne sont pas déductibles d'impôt et que, par conséquent, ils n'ont pas accès à leurs bienfaits;

que bien que certains régimes d'assurance-maladie fournis par un tiers couvrent certains volets des thérapies non conventionnelles, un grand nombre de patients ne peuvent se permettre cette couverture supplémentaire et doivent eux-mêmes déboursier le coût total de ces thérapies,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à faire en sorte que les bienfaits découlant des nombreuses pratiques alternatives de santé soient plus accessibles à tous les Manitobains et les Manitobaines;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à envisager d'apporter les modifications législatives nécessaires pour que plus de thérapies médicales alternatives soient déductibles d'impôt.

Il s'élève un débat.

M. FAURSCHOU, M^{me} la ministre OSWALD, M. MAGUIRE, M^{mes} BLADY et KORZENIOWSKI ainsi que MM. GERRARD et SARAN interviennent. M. MARTINDALE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. GOERTZEN propose la première lecture du projet de loi 229 — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'éviter aux contribuables de payer des millions de dollars en cette période économique difficile. (L. Wiebe, R. Archer, G. Shabaga et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (A. Hull, M. Maksymowicz, C. G. Zdrill et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} SELBY, MM. BRIESE, ALTEMEYER et PEDERSEN ainsi que M^{me} BRICK font des déclarations de député.

Jeudi 13 mai 2010

M. le *ministre* BJORNSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 15 — *Loi sur les franchises/The Franchises Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BJORNSON ainsi que MM. LAMOUREUX et GERRARD interviennent. Sur la motion de M. BRIESE, le débat est ajourné.

M^{me} la *ministre* HOWARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* HOWARD ainsi que MM. LAMOUREUX et GERRARD interviennent. Sur la motion de M. BRIESE, le débat est ajourné.

M. le *ministre* BLAIKIE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 12 — *Loi sur le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki/The Pimachiowin Aki World Heritage Fund Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BLAIKIE et M. GERRARD interviennent. M. LAMOUREUX exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. le *ministre* BLAIKIE dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 12.

(Document parlementaire n° 53)

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickes